

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BASSIN DE NEUFCHATEAU

## SITES NATURA 2000

**FR 4100191 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées  
du Mouzon et de l'Anger**

**FR 4100230 « Vallée de la Saône »**

**Comités de Pilotage du 25 juin 2014**

Salle de la piscine de Neufchâteau

## Relevé de décisions

\*\*\*\*\*

### Présents (voir liste d'émargement en annexe 1) :

#### **Collectivités territoriales et leurs groupements :**

- M. Patrick ARLIN ..... 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Rebeuville  
Mme Anny BOUDIN ..... Maire de Midrevaux  
Mme Mathilde CICCARELLA ..... Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau – Chargée  
de mission Natura 2000  
M. Michel DENNY ..... 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Certilleux  
M. Charles ELOY ..... 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Jainvilotte  
M. François FAUCHART ..... Maire de Tilleux  
M. Claude FAUVET ..... Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau – Vice-  
Président  
Mme Anne MUNDING ..... Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau – Directrice  
adjointe  
M. Bertrand NICOLAS ..... Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau – Directeur  
Général des Services  
M. Jean-Bernard NOGRET ..... Conseiller municipal de Pompierre  
M. Jean-Paul SIMONET ..... 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Circourt-sur-Mouzon

#### **Organismes socioprofessionnels, associations et usagers ou ayants droit du site :**

- M. Rémi BAILLE ..... Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
M. Daniel DIDELOT ..... Vosges Nature Environnement

- M. Anicel HURIOT ..... Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu  
Aquatique
- M. Vincent CANIVET ..... Fédération des Chasseurs des Vosges
- M. Manuel LEMBKE ..... Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
- M. René MAILLARD ..... Association départementale des communes forestières des Vosges

#### **Représentants de l'État**

- Mme Catherine BERNARDIN ..... Office National des Forêts
- M. Roger BOURCELOT ..... Direction Départementale des Territoires
- M. Marc JAMMET ..... Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement
- M. Vincent MENEGAIN ..... Direction Départementale des Territoires
- M. Philippe PETITJEAN ..... Direction Départementale des Territoires (*représentant le Préfet*)

#### **Excusés :**

- Mme. Annie Kung BENOIT ..... Chambre d'Agriculture des Vosges
- Mme. Rose Marie BOGARD ..... Maire de Circourt-sur-Mouzon (*représenté par M. Jean-Paul  
SIMONET, premier adjoint*)
- Mme Julie CHARPENTIER ..... Présidente de la CPEPESC
- Mme la Déléguée Interrégionale. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Daniel GREMILLET ..... Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges
- M. Michel LALLEMAND ..... Maire de Rebeuville (*représenté par M. Patrick ARLIN, premier  
adjoint*)
- M. Simon LECLERC ..... Maire de Neufchâteau
- M. Simon LECLERC ..... Président de la Communauté de Communes du Bassin de  
Neufchâteau (*représenté par M. Claude FAUVET, Vice-Président de  
la Communauté de Communes*)
- M. Jean-Marie LOUIS ..... Maire de Certilleux (*représenté par M. Michel DENNY, premier  
adjoint*)
- M. Henri PLAUCHE-GUILLON ..... Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Alsace-  
Lorraine
- M. Christian PONCELET ..... Président du Conseil Général des Vosges
- M. Christian ROUX ..... Président de l'AAPPMA (*représenté par M. Rémi BAILLE, technicien  
environnement*)

Monsieur Philippe PETITJEAN, Directeur départemental des territoires des Vosges représentant le Préfet, ouvre la séance à 15h15. Il remercie les présents pour leur participation à cette réunion des deux comités de pilotage (COFIL) et passe en revue la liste des membres de chaque COFIL (listes fixées par arrêtés préfectoraux du 11/06/14) ainsi que celle des membres excusés.

Monsieur Philippe PETITJEAN rappelle l'ordre du jour et annonce que la présentation de chacun des sites se fera conjointement entre Mme Mathilde CICCARELLA, de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau et M. Manuel LEMBKE du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Le diaporama présenté sera envoyé par mail en même temps que ce relevé de décision.

**La présentation appelle les questions et les décisions suivantes :**

# **I. Site Natura 2000 : Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger**

## **1. RAPPELS SUR LE RESEAU NATURA 2000 (présenté par Mme Mathilde CICCARELLA)**

*La réglementation : diapo 8*

- M. Philippe PETITJEAN (DDT) précise que les manifestations sportives ne sont pas toutes soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Les listes nationales et locales citées dans le diaporama recensent celles qui sont concernées. Par exemple, l'arrêté préfectoral n°638/2011/DDT du 19/10/11 cible des manifestations soumises à déclaration ou à autorisation au titre du code des sports dont le nombre de personnes mobilisées est susceptible d'atteindre ou de dépasser 600 personnes.

## **2. LE SITE NATURA 2000 « MOUZON ANGER » (présenté par M. Manuel LEMBKE)**

### **3. CAHIER DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUALISABLES**

#### **▪ POUR LES CONTRATS NON AGRICOLES NON FORESTIERS (présenté par M. Manuel LEMBKE)**

*Action 1 : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique : diapo 18*

- M. Manuel LEMBKE (CEN Lorraine) précise que pour la pelouse calcaire de Circourt-sur-Mouzon, un agriculteur était présent sur le site pour mettre en pâture des ovins et des caprins mais qu'à ce jour ce n'est plus le cas. Par conséquent il est à la recherche d'un nouvel agriculteur et demande à l'assemblée si quelqu'un en connaîtrait un susceptible de pâturer sur le site.
- M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) demande ce qu'est un passage canadien.
  - M. Manuel LEMBKE (CEN Lorraine) répond qu'un passage canadien est un système de confinement des grands animaux tels que les bovins ou les ovins. Cette grille posée au sol est composée de gros barreaux sur laquelle les animaux ne peuvent pas passer alors que cela est possible pour les piétons et les véhicules.

#### **▪ POUR LES CONTRATS FORESTIERS (présenté par Mme Mathilde CICCARELLA)**

- M. Philippe PETITJEAN (DDT) précise que les contrats Natura 2000 font l'objet d'un cofinancement Etat et FEADER (fonds européens).
- M. Daniel DIDELOT (Vosges Nature Environnement) se demande pourquoi l'Autour des Palombes n'est pas pris en compte dans les mesures.
  - M. Manuel LEMBKE (CEN Lorraine) explique que le site Natura 2000 est une zone spéciale de conservation et que par conséquent le site s'appuie sur la Directive Habitats Faune Flore et non sur la Directive Oiseaux. En ce sens aucun inventaire avifaunistique n'avait été réalisé lors de la rédaction du Docob.
- M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) s'étonne que l'action 8 soit pour une régénération de hêtre alors que ce n'est pas ce qui est habituellement préconisé dans les forêts : cette essence est plutôt connue pour pousser naturellement facilement.
  - M. DENNY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Certilleux) répond que ce serait probablement ponctuel et localisé que sur certains sites.

- M. Philippe PETITJEAN (DDT) ajoute qu'il faut effectivement bien différencier les plantations éligibles à ces mesures des secteurs à vocation sylvicole commerciale forte. Il précise que la recolonisation du Hêtre se ferait à la place du Pin noir.
- Mme Catherine BERNARDIN (ONF) indique que les mesures présentes dans le cahier des charges ne seront pas forcément mises en œuvre. Lors de l'élaboration du cahier des charges, l'ONF a fait le choix de proposer des mesures assez larges sachant que si une mesure n'était pas présente dans le cahier des charges cela pourrait bloquer par la suite la mise en place d'actions.
- Mme Mathilde CICCARELLA (CCBN) communique une remarque émise par Stéphane Asaël du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), qui n'a pu être présent à ce COPIL, concernant le cahier des charges des mesures forestières : les surfaces indiquées dans les contrats concernent uniquement la forêt publique gérée par l'ONF. Mme Mathilde CICCARELLA (CCBN) précise que les mesures des cahiers des charges peuvent également être appliquées aux forêts privées.

M. Philippe PETITJEAN (DDT) procède au vote pour la validation des deux cahiers des charges. **A l'unanimité, les membres présents du COPIL du site FR4100191 valident les deux cahiers des charges.**

#### **4. ELECTION DU PRESIDENT DU COPIL (par M. Philippe PETITJEAN)**

- M. Philippe PETITJEAN, en tant que représentant du Préfet, demande si quelqu'un souhaite se porter candidat pour la présidence du COPIL.
  - M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) se porte candidat pour la présidence du COPIL.
  - **A l'unanimité, les membres présents du COPIL du site FR4100191 faisant partie du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élisent M. Claude FAUVET, président du COPIL Natura 2000.**

#### **5. TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

- M. Philippe PETITJEAN, en tant que représentant du Préfet, demande si une collectivité souhaite se porter candidate comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000.
  - M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau indique que la Communauté de Communes se porte candidate pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000.
  - **A l'unanimité, les membres présents du COPIL du site FR4100191 faisant partie du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élisent la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, structure porteuse de l'animation du site Natura 2000.**

## **II. Site Natura 2000 : Vallée de la Saône**

### **1. LE SITE NATURA 2000 « MOUZON ANGER » (présenté par M. Manuel LEMBKE)**

### **2. ELECTION DU PRESIDENT DU COPIL (par M. Philippe PETITJEAN)**

- M. Philippe PETITJEAN, en tant que représentant du Préfet, demande si quelqu'un souhaite se porter candidat pour la présidence du COPIL.
  - o M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) se porte candidat pour la présidence du COPIL.
  - o **A l'unanimité, les membres présents du COPIL du site FR4100230 faisant partie du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élisent M. Claude FAUVET, président du COPIL Natura 2000.**

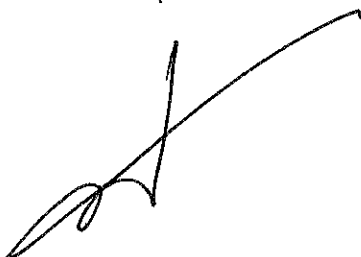
### **3. TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (par M. Philippe PETITJEAN)**

- M. Philippe PETITJEAN, en tant que représentant du Préfet, demande si une collectivité souhaite se porter candidate comme structure porteuse pour la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000.
  - o M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau indique que la Communauté de Communes se porte candidate pour la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000.
  - o **A l'unanimité, les membres présents du COPIL du site FR4100230 faisant partie du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élisent la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau, structure porteuse de la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000.**
  - o M. Claude FAUVET (Vice-Président de la CCBN) précise que l'animation du site Natura 2000 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et que la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » se feront en régie. En effet, la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau a recruté Mme Mathilde CICCARELLA afin d'assurer cette mission en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.
  - o M. Philippe PETITJEAN (DDT) fait remarquer que cette collaboration entre CCBN et CEN Lorraine devra être conduite de manière coordonnée et harmonisée pour assurer la cohérence dans le travail fourni (élaboration et animation de DOCOB).
- M. Manuel LEMBKE (CEN Lorraine) propose au COPIL de travailler sur une actualisation du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » avant la rédaction du Document d'Objectifs.
  - o M. Marc JAMMET (DREAL) insiste sur le fait que la cartographie a mal supporté le passage au numérique. Il est nécessaire d'ajuster les périmètres des sites et d'ajouter certains gîtes à chiroptères. Le Préfet aura à consulter les collectivités locales sur le projet de nouveaux périmètres. Les modifications pourront ensuite être actées par Arrêté Ministériel.
  - o Le COPIL valide cette proposition qui n'a fait l'objet d'aucune opposition.
- M. Bertrand NICOLAS (DGS de la CCBN) insiste sur le fait que la Communauté de Communes, en tant que structure animatrice du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger », est là pour aider les propriétaires à passer des contrats Natura 2000 mais en aucun cas ne les y oblige. Les communes gèrent leurs forêts comme elles le souhaitent.
- M. Jean-Paul SIMONET (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Circourt-sur-Mouzon) intervient en disant que le site n'est pas concerné par les mesures agricoles.

- M. Manuel LEMBKE (CEN Lorraine) indique que si, il y a des parcelles agricoles pour le site « Mouzon Anger » et donc des contrats agricoles.
  - M. Jean-Paul SIMONET (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Circourt-sur-Mouzon) se demande alors pourquoi aucunes mesures agricoles n'étaient précisées dans les cahiers des charges validés précédemment.
  - M. Manuel LEMBKE (CENL) informe qu'un Projet Agroenvironnemental (PAE) a été déposé il y a plusieurs années. Des contrats agricoles ont déjà été passés sur certaines parcelles. Des nouvelles mesures pourront être proposées par la suite.
- M. Philippe PETITJEAN (DDT) précise que ses services sont disponibles pour apporter une aide. Et il rappelle le coté volontaire de la démarche (chartes et contrats).

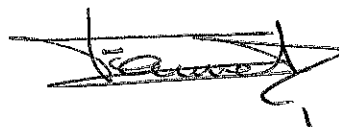
M. Claude FAUVET clôt la réunion à 16h20 en remerciant les participants de leurs interventions.

Le Préfet  
représenté par M. Philippe PETITJEAN  
Directeur Départemental des Territoires  
Président des COPIL (en début de séance)



**Philippe PETITJEAN**

M. Claude FAUVET  
Vice-Président de la Communauté de Communes du  
Bassin de Neufchâteau  
président des COPIL (en fin de séance)



**Annexe 1 : Liste d'émargement des COPILS « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et « Vallée de la Saône »**

**Liste de présence**

Comités de Pilotages des sites Natura 2000 :  
 "Vallée de la Saône"  
 "Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger"  
 Le 25 juin 2014

Nom-Prénom	Fonction	Signature	Adresse mail
HURIOT Amiel	Chargé de mission FADPMA 88		amiel.huriot@pole88.fr
BERNARDIN Catherine	Groupement amiti DNF Epinal		Catherine.bernardin@onf.fr
FAUVET Claude	Vice-Président CCBN		claud.fauvet@orange.fr
ELOY Charles	1 <sup>er</sup> adjoint Jauréville		c_loy@orange.fr
NOGRET Jean. Ber.	conseiller PNECERRE		Jb@nogret.fr
BAILLE Rémi	Technicien environnement APPRIA		remi.baille@wanadoo.fr
LETBIE Renaud	Responsable travaux CCN Lorraine		r.letbie@ccn-lorraine.fr
MUNDINA Anne	Dir. de pointe CCBN		a.munding@hassin-neufchales.fr
NICOLAS Bertrand	DGS CCBN		b.nicolas@hassin-mangebois.fr
DENNY Michel	1 <sup>er</sup> adjoint Caillou		michel.denny@wanadoo.fr
FAUCHART François	Maire de TILLEUX		Francois.fauchart@gmail.com
ARLIN Patrick	1 <sup>er</sup> adjoint REBEVILLE		pat.arlin@wanadoo.fr
SIMONET Jean-P	1 <sup>er</sup> adjoint Coccard		simonetjp@hotmail.fr
DAUVAL DIDIER	VIPREUR		Vosges bois terre didier.dauval@wanadoo.fr
CANIVET Vincent	Technicien FDC 88		v.canivet.pole88@orange.fr
HAILLARD René	Conseiller forestier		rene.haillard@orange.fr
BOUDIN Anny	Milieu		anny.milieu@orange.fr (4)

